

13ème rassemblement des automobiles de collection de Boppard

Appel d'offres réglementé pour le 13ème rassemblement des automobiles de collection de Boppard avec excursion touristique

1. Organisateur et événement :

La ville de Boppard / Tourist Information Boppard organise le **13ème rassemblement des automobiles de collection de Boppard** avec excursion touristique le samedi 18 juillet 2020 sur la place du marché historique.

2. Horaires et lieux :

Les amateurs de voitures de collection se retrouvent le samedi 18 juillet 2020 à partir de 09h00 sur la **place du marché de Boppard**.

Le rassemblement est limité à environ 50 voitures et 20 motos. Les formulaires d'inscription seront pris en compte dans leur ordre de réception.

Les moments clés :

- à partir de 09h00 : - Arrivée des véhicules sur la place du marché de Boppard
- Attribution des emplacements
- à partir de 10h00 : - Exposition touristique et **présentation** des participants et des véhicules.
- à partir de 10h30 : - Musique / animations sur la scène
- 12h30 : - Départ de l'**excursion touristique des véhicules de collection** (env. 40 km)
Trajet prévu : Rhin / Hunsrück
Durée totale : 45 à 60 minutes
- à partir de 13h15 : - Exposition des véhicules
- à partir de 13h30 : - Musique / animations sur la scène
- 15h00 : - Remise des prix et trophées

3. Participants :

Tout titulaire d'un permis de conduire en cours de validité pour le véhicule immatriculé a le droit de participer. Il n'est pas nécessaire d'être titulaire d'une licence spéciale de pilote ou copilote.

4. Véhicules :

Tous les véhicules historiques construits jusqu'en 1978 (inclus) peuvent être inscrits. Ils doivent être présentés aussi fidèlement que possible à l'original. Seuls les véhicules conformes aux dispositions du code de la route allemand (StVZO) peuvent participer à l'excursion. Les véhicules autorisés disposent d'une immatriculation normale (plaque d'immatriculation noire), d'une autorisation (plaque d'immatriculation noire avec un H) et d'une plaque d'immatriculation de voiture de collection (rouge et numéro 07). Seules les voitures et motos peuvent participer.

Le conducteur est responsable de la sécurité de son véhicule et doit disposer d'une assurance responsabilité civile valide.

5. Formulaire d'inscription et inscriptions :

Les formulaires d'inscription doivent être envoyés par la poste ou par e-mail :

**Tourist Information Boppard
Marktplatz (Altes Rathaus)
56154 Boppard
Tél. 06742 – 38 88
Fax : 06742 – 8 14 02
tourist@boppard.de**

Veillez à bien **compléter** le formulaire. L'organisateur est en droit de rejeter les formulaires incomplets. Les demandes d'inscription peuvent être rejetées sans justification.

La participation au 13^e Rassemblement des automobiles de collection de Boppard est **gratuite** pour tous les propriétaires de voiture de collection et visiteurs.

6. Clause de non-responsabilité :

Les personnes qui participent à l'événement le font à leurs risques et périls. Ils sont seuls responsables, en droit civil et pénal, de tout dommage causé par eux ou par le véhicule qu'ils utilisent.

En soumettant le formulaire d'inscription, le candidat et le conducteur déclarent qu'ils renoncent à toute demande de dommages-intérêts, quelle qu'elle soit, découlant de l'événement contre

- l'organisateur, les surveillants, les bénévoles et le propriétaire du circuit ;
- les autorités, les services de courses, les constructeurs et toute autre personne associée à l'organisation de l'événement ;
- le constructeur de la route, dans la mesure où les dommages sont causés par l'état des routes qui seront utilisées lors de l'événement, y compris les accessoires ;
- les autres participants (candidats, conducteur, copilote), les personnes qui les assistent, les propriétaires et détenteurs des autres véhicules.

La clause de non-responsabilité prend effet dès la remise de l'inscription à l'organisateur envers toutes les parties concernées.

Elle s'applique aux réclamations pour quelque motif juridique que ce soit, en particulier aux réclamations de dommages-intérêts découlant de la responsabilité contractuelle et extra-contractuelle ainsi qu'aux réclamations en responsabilité délictuelle. Aucune contestation de cet appel d'offres n'est autorisée.

7. Code de la route

Le Code de la route doit être respecté en toutes circonstances. Dans les agglomérations et sur les routes à chaussées non séparées, la vitesse maximale autorisée est respectivement de 50 et 100 km/h, sauf si d'autres limitations sont prescrites ou autorisées localement. Tous les participants doivent tenir compte du besoin de calme de la population, en particulier en milieu urbain. Toute nuisance sonore inutile doit être évitée.

En soumettant l'inscription, les participants acceptent que la police signale toute infraction à l'organisateur. Les ordres de l'organisateur et du surveillant sportif désigné par l'organisateur doivent être respectés.

8. Prix

Le participant ayant fait le plus long voyage pour venir, le participant le plus âgé et le participant ayant le véhicule le plus ancien recevront des trophées, tous les autres participants recevront un souvenir par équipe.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir et une participation sans incident à notre compétition.

Tourist Information Boppard